Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIOUE FRANCAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE
Direction Interrégionale de la
Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud

TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE
Boulevard Hubert Gouze – B.P. 783
82013 MONTAUBAN Cédex

SAUVEGARDE DE L'ENFANCE DE TARN ET GARONNE
Service Accueil Familial spécialisé de Tarn et Garonne
Centre d'Accueil et d'Orientation « Jacques Filhouse »

Prix de journée 2016

AP n° 82-2016-09-15-002 AD n° 2016 - 1756

Le Préfet de Tarn et Garonne, **Le Président du Conseil Départemental,**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code Civil et notamment son article 375 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante ;

VU l'ordonnance n° 45-1845 du 18 août 1945 relative au remboursement aux institutions privées des frais d'entretien et d'éducation des mineurs délinquants ;

VU le décret n° 2015-1801 du 29 décembre 2015 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n °2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;

VU la délibération du Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne fixant ses objectifs budgétaires en date du 12 et 13 avril 2016 ;

VU le courrier transmis le 28 octobre 2015 par lequel la personne ayant qualité pour représenter la Sauvegarde de l'Enfance de Tarn et Garonne » - 82000 MONTAUBAN, a adressé ses propositions budgétaires pour l'exercice 2016;

VU les propositions de modifications budgétaires transmises par la Directrice inter-régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud et le Conseil Départemental de Tarn et Garonne par courrier en date du 11 juillet 2016;

VU la réponse au recours gracieux formulé par l'association gestionnaire ;

SUR RAPPORT de la Directrice Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud et du Directeur Général Adjoint, chargé de la Solidarité ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture du Tarn-et-Garonne et de la Directrice Générale des Services du Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne ;

ARRETENT :

Article 1 :
Pour l'exercice budgétaire 2016, la tarification des prestations de la Sauvegarde de l'Enfance de Tarn et Garonne - Service Accueil Familial Spécialisé 82 et Centre d'Accueil et d'Orientation « Jacques Filhouse » - 82000 MONTAUBAN est fixée comme suit à compter du **1er octobre 2016 :**

Type de prestation	**Montant du Prix de journée**	
	moyen en € pour 2016	**en € à compter du 1er octobre 2016**
C.A.O. et Service Accueil Familial	**131,27 €**	**140,32 €**

Article 2 :
Dans l'hypothèse où le nouveau tarif 2017 n'est pas fixé au 1er janvier, le prix de journée versé à compter du 1er janvier 2017 sera égal au prix de journée moyen fixé pour l'année 2016.

Article 3 :
Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au Secrétariat du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Bordeaux – Cour administrative d'appel de Bordeaux – 17 cours de Verdun - 33074 Bordeaux Cedex, dans le délai d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Article 4 :
Une ampliation du présent arrêté sera notifiée aux services concernés.

Article 5 :
En application des dispositions du III de l'article R. 314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Tarn-et-Garonne et du Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne.

Article 6 :
Le Secrétaire Général de la Préfecture du Tarn-et-Garonne, la Directrice inter-régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud, la Directrice Générale des Services du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Montauban, le 15 septembre 2016
Le Préfet,

Montauban, le 09 septembre 2016
Le Président du Conseil Départemental,